



Dif / formation / licenciement

Par **db37**, le **12/10/2009** à **16:42**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI depuis le 1/07/2004 dans une PME du BTP de 24 salariés, j'aurai 58 ans fin 01/2010. L'entreprise est en R.J. depuis le 20 MAI 2009. Un plan de cession va être validé le 4/11/2009, dans lequel un plan social validera 11 reprises d'emplois et 13 non reprises d'emplois, dont je fais bien entendu partie (faute à l'âge ..!! nous en avons officieusement connaissance). Au 1/07/2009, j'ai cumulé 100 heures de DIF. Le 16 /09/2009, par LR+AR, j'ai informé mon employeur (avec copie à l'Administrateur Judiciaire, copie au Mandataire judiciaire, copie au Représentant des salariés) de mon intention d'utiliser mon DIF à hauteur de 84 heures pour une formation qui s'étale du 2 Nov.2009 au 2 Déc. 2009 inclus. Cette formation vaut 5621 € TTC, et va en plus occasionner des frais de déplacements et d'hébergement. J'ai jusqu'au 16/10/2009 pour confirmer ma présence à cette formation.....

J'aimerais savoir :

-mon employeur ne va pas me répondre : QUE DOIS-JE FAIRE ?

-n'étant pas à ce jour (pas avant le 5/11/2009) informé de mon licenciement puis -je continuer ma démarche de formation, et qui doit prendre en charge son coût et ses frais annexes ?